

Objet : Convention de prêt de matériel sans chauffeur.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

**D
É
C
I
S
I
O
N**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2026-04/46C du 8 avril 2026 prise en application de l'article L5211-10 du CGCT, par lesquelles le Conseil de Communauté a consenti au Président un ensemble de délégations et notamment le pouvoir de conclure tous les contrats et conventions à titre gracieux ou qui génèrent une recette ou une dépense inférieure ou égale à 100 000 € TTC ;

Considérant qu'un des camions affectés à la collecte des déchets est en panne et qu'à ce jour le constructeur, la société NORD ENGINEERING France, n'est pas en capacité de fournir la pièce défectueuse dans un délai raisonnable ;

Considérant pour autant la nécessité d'assurer la continuité du service public de collecte et la proposition de la société NORD ENGINEERING France de prêter gracieusement à la communauté de communes Sud Roussillon un camion de la marque MERCEDES, immatriculé GY-772-ZC, du 15/06/2026 au 22/06/2026,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver les termes de la convention de prêt gratuit telle qu'annexée.

ARTICLE 2 :

De signer ladite convention.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Cyprien, le

15 JUIN 2026

Le Président

Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260615-2026-06-34D-AU
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114